

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2015)
Heft: 70

Rubrik: Votre argent

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fabrice Welsch
Directeur
Prévoyance
& conseils
financiers BCV

«Les caisses de pensions vont être tentées de diminuer le taux de conversion»

Comment les taux d'intérêt négatifs appliqués par la BNS affectent-ils les caisses de pensions? Quel impact cela peut-il avoir sur les rentes?

Jacques, Aigle (VD)

En décembre 2014, la Banque Nationale Suisse a décidé de prélever un taux d'intérêt de -0,25 % sur les avoirs en compte de virement détenus en francs suisses, taux encore augmenté pour atteindre -0,75 % en janvier dernier, lors de l'annonce de la chute du taux plancher.

La mesure s'applique aussi aux banques, compagnies d'assurances ou caisses de pensions qui détiennent ces avoirs.

Or, selon les chiffres 2014 de la Commission de la haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHSPP), sur les 822 milliards d'actifs des 2045 caisses présentes en Suisse, une proportion estimée entre 5 % à 10 % est détenue sous forme d'espèces. Si ce ratio ne paraît pas conséquent, la décision de la BNS crée une pression supplémentaire sur les caisses de pensions, même elle n'a pas changé fondamentalement la situation. Les institutions de prévoyance sont en effet affectées négativement depuis un certain temps déjà par une série de changements structurels.

FAIBLE RENDEMENT DES OBLIGATIONS

Le principal d'entre eux est le faible rendement des obligations, c'est-à-dire les titres de créance des collectivités ou entreprises à la recherche de financement. En 2014, ces obligations représentaient 40,6 % des actifs détenus par les institutions de prévoyance suisses. Une part traditionnellement importante, qui a encore augmenté depuis 2008, en raison de la crise qui avait alors touché les marchés actions.

Les obligations ont toujours représenté une valeur refuge pour les caisses. Elles pouvaient rapporter jusqu'à 9 %, et constituer jusqu'à 50 % du portefeuille d'un fonds de prévoyance. Mais, suite à la crise, notamment à partir de 2010, les banques centrales mondiales ont inondé le marché de liquidités, contribuant à faire diminuer les taux d'intérêt et par conséquent le rendement des obligations. La Suisse a ainsi été le premier pays à vendre sa dette (à dix ans) à un taux d'intérêt négatif. Aujourd'hui, les rendements des marchés obligataires sont extrêmement bas et aucun indice ne semble indiquer un changement à court terme.

Les performances des placements, qui ont toutefois connu une croissance quasi régulière entre 2009 et 2014, s'en trouvent affectées et voient leur dynamique faiblir. Les rendements annuels des caisses suisses se sont élevés à plus de 6,5 % en 2014. Un taux certes bien au-delà du minima de 1,75 % fixé par le Conseil fédéral, mais dont l'avenir n'est pas assuré.

COMPLEXITÉ DES CHOIX D'INVESTISSEMENT

Les caisses de pensions se retrouvent ainsi face à un véritable dilemme: où et comment peuvent-elles investir pour s'assurer des rendements conséquents? De nombreux observateurs soulignent qu'une marge de manœuvre existe et que les caisses de pensions peuvent – si ce n'est doivent – utiliser davantage leurs libertés de placement pour limiter les effets des taux négatifs.

Un vrai défi, sachant que les institutions de prévoyance sont soumises à un certain nombre de contraintes légales. En effet, l'article 55 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définit des limites maximales d'investissement par type d'actifs. Les titres hypothécaires sur l'immobilier peuvent ainsi constituer 50 % de la fortune maximale au total, la même limite est fixée pour les actions. L'immobilier peut

Chiffres clés (Source: CHSPP, 2015)



2045 (31.12.2014)

Nombre d'instituts de prévoyance.



3,9 MILLIONS

Nombre d'assurés actifs.



1 MILLION

Nombre de bénéficiaires de rentes.



821 MILLIARDS DE FRANCS

Valeur des actifs.

représenter jusqu'à 30 %, les placements alternatifs 15 %, et les placements en monnaie étrangère sans couverture de change ne peuvent dépasser 30 % de la fortune totale.

La structure actuelle des placements des caisses suisses (voir tableau ci-dessous) s'explique en grande partie par ces directives. Aujourd'hui, seules 22 % des institutions envisagent de modifier leur stratégie, selon une récente enquête de Swisscanto.

Parmi les options qui s'offrent à elles: diversifier encore les placements, investir plus massivement dans d'autres devises que le franc suisse. Une stratégie déjà suivie, avec des conséquences négatives: entre 2007 et 2013, le volume des obligations étrangères est passé de 69,4 à près de 91 milliards de francs suisses, ce qui a nui au rendement en raison de la hausse de notre monnaie. En 2015, la part de l'immobilier et des actions pourrait à son tour augmenter. Poursuivre cette dynamique implique bien entendu de procéder à un calcul des risques. L'autre option, enfin, serait de ne rien faire.

Cette solution est défendable. Il est vrai que les faibles rendements font, à long terme, courir aux institutions de prévoyance le risque de ne pas pouvoir verser à leurs assurés les prestations prévues. Cependant, les caisses suisses sont encore loin d'être sérieusement inquiétées: leur degré de couverture est en croissance depuis quatre ans, et s'établit aujourd'hui à 113,6 % à fin 2014 (Swisscanto), une valeur proche des taux d'avant 2008.

L'impact sur les rentes

Pour les rentiers actuels, la situation n'a, hors cas exceptionnels, aucun impact, car la loi protège les droits acquis.

En revanche, le problème pourrait se poser pour les futurs rentiers. En effet, outre la baisse actuelle des marchés financiers, le niveau des taux d'intérêt et donc le rendement des institutions de prévoyance ont continuellement baissé ces 25 dernières années, alors que l'espérance de vie, elle, augmentait. Les caisses devraient donc diminuer le montant des rentes à verser. La rapidité de l'évolution dépendra de la structure de chaque caisse. Une institution principalement constituée de rentiers devra prendre des mesures plus drastiques que celle constituée d'une grande majorité d'actifs. Pour y parvenir, la principale option à disposition est aujourd'hui de diminuer le taux de conversion, qu'elles peuvent déterminer librement pour la partie surobligatoire de la prévoyance professionnelle. Ce taux est appliqué à l'avoir de vieillesse accumulé par l'assuré pour déterminer sa rente annuelle. Passé de 7,1 % en moyenne en 2002 à 6,2 % en 2015, il signifie que 100'000 francs d'avoir de vieillesse donnent droit à 6'200 francs de rente annuelle.

Les discussions quant aux adaptations ont continuellement lieu au sein des conseils de fondation, qui cherchent à maintenir l'équilibre entre prestations versées et santé financière de leur institution.

Répartition de la stratégie de placement de l'ensemble des instituts de prévoyance

(Source: CHSPP, 2014)

